

Séance du 02.10.2020

Dénonciations au règlement de police sur l'élimination des déchets

Le CC décide de prononcer une amende de Fr. 200.00 contre 5 personnes.

Intempéries 2018 : décompte final

La confédération a suivi le canton pour le subventionnement des intempéries 2018.

Un montant de Fr. 700'500.00 a été retenu au subventionnement sur Fr. 702'170.05 de factures.

À raison de 41 % de subventions de la confédération et de 37.6 % du canton, le montant de subventions total s'élève à Fr. 550'593.00.

Suivant la législation, la commune doit aussi verser sa part de subvention à raison du 25 % de la part cantonale, soit 9.4 % à savoir Fr. 65'847.00.

Le CC valide le décompte final établi par le bureau Editech SA

Séance du 16.10.2020

Dénonciations au règlement de police sur l'élimination des déchets

Le CC décide de prononcer une amende de Fr. 200.00 contre 22 personnes.

Budget 2021

Le CC accepte à l'unanimité le budget 2021 de la Municipalité. Il sera soumis au Conseil général pour approbation.

Aperçu du compte administratif	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
Compte de fonctionnement			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- CHF 20'826'854.88	20'929'560.00	20'937'650.00
Revenus financiers	+ CHF 29'051'984.31	23'283'050.00	23'304'436.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF 8'225'129.43	2'353'490.00	2'366'786.00
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 8'225'129.43	2'353'490.00	2'366'786.00
Amortissements ordinaires	- CHF 2'511'017.22	3'100'700.00	3'194'500.00
Amortissements complémentaires	- CHF 300'000.00	300'000.00	300'000.00
Amortissement du découvert au bilan	- CHF -	-	-
Excédent de charges	= CHF -	1'047'210.00	1'127'714.00
Excédent de revenus	= CHF 5'414'112.21	-	-
Compte des investissements			
Dépenses	+ CHF 6'797'011.70	5'416'500.00	10'356'300.00
Recettes	- CHF 858'486.20	1'372'600.00	1'198'200.00
Investissements nets	= CHF 5'938'525.50	4'043'900.00	9'158'100.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF -	-	-
Financement			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 8'225'129.43	2'353'490.00	2'366'786.00
Investissements nets	- CHF 5'938'525.50	4'043'900.00	9'158'100.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF -	-	-
Insuffisance de financement	= CHF -	1'690'410.00	6'791'314.00
Excédent de financement	= CHF 2'286'603.93	-	-

Règlement sur les subventions énergie

Le CC prend connaissance et valide le règlement sur les subventions énergie.

Il sera transmis au Conseil général pour validation, puis au Conseil d'Etat pour homologation.

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à M. Rafael José Alves Parreira pour la Tea Room Le Grini (Botyre).

COVID-19 : lotos et locations de salles

Le CC décide de ne pas délivrer d'autorisation pour l'organisation de lotos.

Si un loto apéritif devait être organisé par une société dans un établissement public, c'est le plan de protection de la branche qui s'applique sous la responsabilité de l'établissement et de l'organisateur. Un courrier d'information sera adressé à l'USA.

Toutes les locations de salles communales sont suspendues jusqu'à nouvel avis.

L'Echo du Rawyl demande la possibilité d'utiliser la salle de gym de St-Romain ou le Préau pour organiser des répétitions générales dans le respect des distances. Les dates souhaitées devront être coordonnées avec l'utilisation normale des salles.

Les promotions civiques prévues le 20.11.2020 sont annulées.

L'apéritif de Nouvel An servi sur le parvis de l'église est annulé.

CSP de l'Adret

Sur proposition de la CIF, le CC valide la nomination au poste d'officier de M. Bastien Follonier.

Cité de l'Energie

La commune d'Ayent a obtenu le label Gold lors du renouvellement de son label Cité de l'Energie.

Séance du 30.10.2020

Dénonciations au règlement de police sur l'élimination des déchets

Le CC décide de prononcer une amende de Fr. 200.00 contre 43 personnes.

Cours de français

Les cours de français organisés dans le cadre de l'intégration sont annulés jusqu'à nouvel avis en fonction de la décision du CC sur la mise à disposition des salles communales.

Séance du 13.11.2020

Installation de 5 panneaux "Camping interdit"

Le CC prend connaissance et accepte l'offre de la société BO Plastiline SA d'un montant de Fr. 5'883.65 TTC pour la pose de 5 panneaux "Camping interdit".

Ces panneaux seront posés aux endroits suivants :

- Etang de Botyre
- Début de la route des Grillesses

- Début de la route des Bochonès
- Parking des Rousses
- Parking du Rawyl
- Boucielle

Le Président est chargé d'étudier la possibilité de laisser parquer ces véhicules uniquement une nuit avec paiement de la nuitée à Anzère Tourisme SA.

Nomination du chef de l'EMCR

Le CC décide de nommer Christophe Dussex au poste de Chef EMCR dès le 1^{er} janvier 2021.

La commune d'Arbaz à déjà validé cette candidature.

Plan financier 2021-2024

Le CC valide le plan financier 2021-2024 et le rapport s'y rapportant.

Le plan financier est disponible sur www.ayent.ch.

Chemin piéton zone à aménager : attribution de mandat

Le but est d'aménager un chemin piéton dans la zone à aménager du Champ de la Grange (Saxonne) avec le décapage du sol, la pose d'un tapis contre les herbes et la pose de copeaux de bois, éventuellement la création d'escalier en bois dans certains passages.

Ces travaux permettront un déplacement à pied des riverains comme prévu initialement dans les RPU.

Le CC attribue ce mandat à Si Mon Jardin en collaboration avec Jean Jérémie pour le montant de Fr. 63'949.55 TTC.

Valais Excellence

La label Valais Excellence a été renouvelé pour 3 ans lors d'un audit de certification.

Séance du 27.11.2020

Délivrance d'autorisations d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à

- M. Arthur Tollu pour l'Atelier des Gourmets.
- Mme Eliane Moos pour l'Hôtel-Restaurant Les Masques.
- M. Marco Aymon pour le "Mayen2003".
- M. Thomas Lenz pour "Woodland Village".
- Mme Lorena Ghinica Touzet pour l'établissement "Chez Lorena"

EMCR de l'Adret

Le CC prend connaissance d'un courrier du 16.11.2020 de la commune de Grimisuat pour demander son affiliation à l'EMCR de l'Adret. Le CC accepte avec effet au 1^{er} janvier 2021.

Anzère Tourisme SA

Le CC prend connaissance de diverses informations concernant la saison d'hiver 2020/2021.

Le CC décide de prendre en charge une 3^{ème} bus navette de 08h00 à 11h00 durant la période de Noël et les week-end de janvier. Le coût de ce bus navette est de Fr. 1'050.00 TTC par jour.

Le CC prend connaissance du projet Crystal village, soit, un village de dômes transparents, sur la place du village, aménagés en "popup dining rooms", éclairés, chauffés et décorés où le visiteur sera reçu dans un cadre chaleureux, accueillant et confortable et dans le respect strict des mesures sanitaires.

Le CC décide de louer 10 dômes pour la saison d'hiver pour le prix de Fr. 90'000.00, y compris la location du mobilier.

Les frais d'installation et la gestion sont assurés par Anzère Tourisme SA

Séance du 11.12.2020

Service de conciergerie

Le CC décide l'engagement des personnes suivantes :

- Mme Maria Fernanda Vicente, domicilié à Blignou, pour le nettoyage de la structure Naftaline. Entrée en fonction 01.05.2021.
- Mme Prisca Buensoz-Reynard, domiciliée à la Place pour le nettoyage de l'administration communale et de la salle PC de Fortunau. Entrée en fonction 01.02.2021.

Crèche Naftaline : responsable de la structure

Mme Dominique Morard a fait valoir son droit à la retraite.

Pour la remplacer, Le CC décide de nommer Belinda Aymon au poste de responsable de la structure Naftaline dès le 1^{er} juillet 2021. Son taux d'activité est de 80 %.

Conseil général : élections tacites 2020

Lors de l'élection du Conseil général du 15.11.2020, tous les sièges n'étaient pas occupés.

Les sièges vacants étaient les suivants :

- PS : 5 sièges + 1 siège pour le remplacement de Mme Chantal Beaupain.
- PLR : 1 siège.
- PDC : 7 sièges.

Conformément à l'article 211, alinéa 2, de la Loi sur les droits politiques du 13 mai 2004, un délai de 20 jours a été accordé aux partis pour présenter des candidats, faute de quoi une élection complémentaire doit être organisée.

Le CC prend acte des élus complémentaires présentés par les partis politiques, soit :

Propositions du PS : Dussex Noémie
 Aymon Gabriel
 Constantin Gérard
 Morard Samuel

Petigas Philippe
Renda Giuseppe

Proposition du PLR : Follonier Bastien

Propositions du PDC : Bastian Christèle
Bonvin Emilie
Dessimoz Ralf
Juilland Christophe
Savioz Marion
Savioz Olivier
Travelletti Praplan Nicole

Séance du 23.12.2020

Correction du torrent de Planquirî : adjudications

Dans le cadre de la correction du torrent de Planquirî, le CC attribue les travaux suivants :

Lot 3 : Roa du Dômo, entre le chemin des Champs et la route cantonale de Luc :

- Atra SA pour le montant de Fr. 448'791.00 TTC.
Cette offre est la plus avantageuse.

Lot 4 : ouest du village de Luc :

- Christian Jean pour le montant de Fr. 74'147.35 TTC.
Cette offre est la plus avantageuse.